

LIVRET D'ACCUEIL VAE

- Les principes et conditions :

- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet la validation d'un diplôme à partir de l'expérience du candidat.
- La démarche est individuelle et concerne tout public : salarié, indépendant, bénévole associatif ou syndical, élu, demandeur d'emploi, fonctionnaire....
- Le diplôme délivré par la VAE est à valeur égale à celui obtenu par la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue.
- Aucun diplôme n'est prérequis.
- Le candidat doit justifier d'une expérience professionnelle équivalente **au minimum à un an temps plein**, exercée en continu ou discontinu, en rapport direct avec les activités du diplôme choisi. **La durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités réalisées en formation.**
- Le candidat constitue un dossier qu'il présente au jury de validation.

- Les diplômes Education Nationale concernés

CAP, BP, BAC PRO, BT, BMA, MC, DMA, BTS, de tous secteurs professionnels : tertiaire/services, industriel/production, bâtiment....

- Les étapes de la démarche :

1. Choix du diplôme en correspondance avec l'expérience : consulter les référentiels (partie : Référentiel des Activités Professionnelles) des diplômes envisagés :
<http://dava.ac-reims.fr> : onglet « démarche » – lien « référentiels des diplômes ».
2. Renseignement du dossier de recevabilité (livret 1) et envoi au DAVA pour une étude personnalisée du projet de VAE et une étude de la recevabilité de la demande

Les frais d'instruction du dossier de recevabilité s'élèvent à 250 €.

Ces frais peuvent être pris en charge dans le cadre du plan de développement des compétences ou en mobilisant votre CPF.

Pour tout renseignement, nous contacter au 03.26.61.20.67

3. Rédaction du Livret 2 après réception de la notification de recevabilité par le Rectorat pour la présentation détaillée de l'expérience :

***Le DAVA vous propose différentes offres d'accompagnement
 méthodologique adaptées à vos besoins
 pour optimiser vos conditions de réussite***

***Ces accompagnements sont réalisés par des professionnels
 de l'Education Nationale en présentiel et/ou à distance***

OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT

consultables sur notre site internet : dava.ac-reims.fr
 (onglet « ACCOMPAGNEMENT »)



Accompagnement VAE « Premium » : 11 heures maximum..... 1 210 €	
ENTRETIENS INDIVIDUELS : <ul style="list-style-type: none"> - Formalisation de l'itinéraire d'accompagnement ; - Analyse du parcours du candidat ; - Explicitation du Livret 2 et du Référentiel d'Activités Professionnelles ; - Sélection des activités à développer ; - Aide à la description des activités ; - Analyse et conseil sur les écrits présentés ; - Préparation à l'entretien avec le jury 	
Accompagnement VAE « Essentiel » : 13 heures maximum.....975 €	
ENTRETIENS INDIVIDUELS : <ul style="list-style-type: none"> - Formalisation de l'itinéraire d'accompagnement - Analyse du parcours du candidat - Présentation du Livret 2 et du Référentiel d'Activités Professionnelles ; - Sélection des activités à développer - Aide à la description des activités - Analyse et conseil sur les écrits présentés - Entraînement complémentaire à la préparation avec le jury 	ATELIERS METHODOLOGIQUES : <ul style="list-style-type: none"> - Explicitation du Livret 2 - Préparation à l'entretien avec le jury
Accompagnement VAE « de base » : 4 heures360 €	
ENTRETIENS INDIVIDUELS : <ul style="list-style-type: none"> - Explicitation du Livret 2 et du Référentiel d'Activités Professionnelles ; - Analyse du parcours - Sélection des activités à développer ; - Aide à la description d'une activité. 	

- Financement de la prestation :

Une prise en charge est possible pour chaque statut :

Candidat	Financier	Démarche
Salarié	Entreprise	<p>La VAE est à l'initiative de votre employeur (avec accord du salarié) :</p> <p>- Plan de développement des compétences : remise du bon de commande à votre employeur</p> <p>La demande de VAE relève de votre initiative :</p> <p>Mobilisation de votre compte personnel de formation (CPF) :</p> <p>Via : http://www.moncompteformation.gouv.fr/</p>
	OPCO Caisse des dépôts	<p>Demande de financement en ligne via :</p> <p>https://www.transitionspro-grandest.fr/</p>
	Transitions Pro	
Commerçant ou travailleur indépendant, travailleur non salarié : artisan	OPCO Caisse des dépôts	<p>La demande de VAE relève de votre initiative :</p> <p>Mobilisation de votre compte personnel de formation (CPF) :</p> <p>Via : http://www.moncompteformation.gouv.fr/</p>
Demandeur d'emploi	Pôle emploi Caisse des dépôts	<p>Contactez votre conseiller Pôle emploi pour une demande d'aide de Pôle emploi et/ou mobiliser votre CPF :</p> <p>http://www.moncompteformation.gouv.fr</p>

Aide gratuite du DAVA pour la recherche de financement
 au ☎ 03.26.61.20.67 ; ✉ dava@ac-reims.fr :

- Coordonnées du DAVA et des services associés

- DAVA - 17 bd de la Paix - CS 50033 - 51722 REIMS Cedex
 ☎ 03.26.61.20.67 ; ✉ dava@ac-reims.fr :



Contactez-nous pour toute information complémentaire

- **Service des examens du Rectorat** : 1 rue Navier - 51100 REIMS - ☎ 03.26.05.68.94
- **Référentiels des diplômes**
- <http://dava.ac-reims.fr> – Onglet « démarche »
- **Répertoire national des certifications professionnelles** ou Répertoire spécifique
<https://certificationprofessionnelle.fr/>
- **France VAE**
<https://francevae.fr>



- Calendrier des sessions :

PRINTEMPS	AUTOMNE
Dépôt du Livret 2 sur la plateforme France VAE* (descriptif de l'expérience) du 1^{er} janvier au 15 janvier	Dépôt du Livret 2 sur la plateforme France VAE* (descriptif de l'expérience) du 1^{er} au 15 septembre
Dépôt de la demande de la recevabilité (Livret 1) tout au long de l'année	

*** chaque candidat a un accès à un compte France VAE généré lors de la notification de décision de recevabilité.**

Pour tout renseignement, contactez le DAVA au 03.26.61.20.67